

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service interministériel des archives de France

Décision du 10 mars 2026
modifiant la décision du 10 février 2023 portant désignation des membres à la formation spécialisée de services SCN Archives Nationales du Monde du Travail – SCN Archives Nationales d’Outre-Mer rattachée au comité social d’administration de réseau Archives

Le Chef du service, adjoint au directeur général des patrimoines et de l'architecture, chargé du service interministériel des archives de France,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant modification des annexes 4 et 5 de l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel du ministère de la culture, de la Formation spécialisée de services SCN Archives Nationales du Monde du Travail – SCN Archives Nationales d’Outre-Mer, en date du 8 décembre 2022 ;

Vu la décision du 3 janvier 2023 fixant la composition de la Formation spécialisée de services SCN Archives Nationales du Monde du Travail – SCN Archives Nationale d’Outre-Mer ;

Vu la décision du 10 février 2023 portant désignation des membres à la formation spécialisée de services SCN Archives Nationales du Monde du Travail – SCN Archives Nationales d’Outre-Mer rattachée au comité social d’administration de réseau Archives ;

Vu le courrier du Secrétaire général de la CFDT Culture en date du 9 mars 2026,

DECIDE

Article 1

À l'article 2 de la décision du 10 février 2023 susvisée, les mots :

- « Isabelle CHIAVASSA » sont remplacés par les mots : « Manon ISNARD ».

Article 2

Le Chef du service, adjoint au directeur général des patrimoines et de l'architecture, chargé du service interministériel des archives de France, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel du ministère de la culture.

Fait à Paris, le 10 mars 2026.

Bruno RICARD